



AVENIR ENVIRONNEMENT SECURITE

LIVRET D'ACCUEIL



**ZA des Trois Prés – 2, rue de la Plaine – 35890 LAILLE
02 99 50 17 02**

commercial@aes-prevention.fr – www.aes-prevention.fr

**Nos horaires d'ouverture : 8h00 – 18h00 les lundi, mardi, mercredi, jeudi
8h00 – 17h00 le vendredi**

AVENIR ENVIRONNEMENT SECURITE

et tous ses collaborateurs vous souhaitent la

BIENVENUE

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre centre de formation de LAILLE,

Le premier objectif de notre organisme depuis sa création est de permettre à nos stagiaires de développer la prévention de leurs risques professionnels.

Votre participation active parmi nous concrétise et pérennise votre propre réussite.

AVENIR ENVIRONNEMENT SECURITE est un organisme de formation continue, enregistré auprès de la préfecture de la région Bretagne sous le numéro 53 35 06 73 035.

Pour accompagner les entreprises dans la prévention des risques professionnels, il intervient sur les domaines suivants :

- La Santé Sécurité au Travail
- Le levage et la manutention
- La sécurité électrique
- Le Management HSE
- Le Secours Evacuation Incendie

PRESENTATION DE NOTRE SOCIETE :

Septembre 2000 : Création d'une entreprise individuelle, Avenir Environnement Sécurité anime des actions de formation à la sécurité dans les entreprises industrielles du Grand Ouest.

Juillet 2002 : L'entreprise individuelle devient société.

Juin 2003 : Exigeant sur la qualité de ses prestations, Avenir Environnement Sécurité s'inscrit très tôt dans la politique CACES® et, est certifié « Organisme testeur CACES® ».

Janvier 2005 : L'entreprise installe son siège social à CESSON SEVIGNE 35.

De 2009 à 2018 : Avenir Environnement Sécurité est certifié ISO 9001.

Depuis mai 2017 : L'entreprise est certifiée par la Qualification Professionnelle des Organismes de Formation (ISQ OPQF).

Avril 2019 : Le centre de formation s'installe à LAILLE 35, il dispose de 6 salles de 20 à 40 m² pouvant accueillir de 5 à 12 stagiaires pour ses formations interentreprises, et des infrastructures qui lui permettent la mise en œuvre des formations dans le domaine du levage et de la manutention.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 : Avenir Environnement Sécurité est certifié « Organisme testeur CACES® » sur les nouvelles recommandations R.482, R.485, R.486, R.489 et R.490.

VOS INTERLOCUTEURS CHEZ AVENIR ENVIRONNEMENT SECURITE

Gérard FIEURGANT : Directeur - Responsable technique - Référent pédagogique

Béatrice ROLLAND : Directrice adjointe - Référente administrative

Jeanne MAINGUY : Consultante – formatrice QHSE – Référente « handicap »

NOS ENGAGEMENTS QUALITE

Afin de répondre aux attentes de nos stagiaires, nous mettons en œuvre des modalités pédagogiques variées, du matériel pédagogique et des infrastructures proposant de réelles mises en situation.

Tous nos formateurs sont expérimentés, à l'écoute et au fait de la réalité du terrain.

En qualité de formateur, ils signent avec AVENIR ENVIRONNEMENT SECURITE une **charte qui les engage à respecter le Référentiel National Qualité**. Ils s'engagent notamment à fournir toutes les preuves de formation initiale et continue attestant de leurs capacités et de leurs compétences professionnelles dans le ou les domaines sur lesquels ils interviennent (certifications, habilitations...).

AVENIR ENVIRONNEMENT SECURITE mobilise les expertises, outils et réseaux pour accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap.

Notre centre a été conçu pour accueillir des personnes à mobilité réduite :

- Un bâtiment accessible de plain-pied
- Des salles de formation en rez de chaussée
- Des ouvertures adaptées
- Des toilettes aménagées

Notre référente « handicap » est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous orienter.

Les stagiaires sont accueillis au centre dans un espace convivial où sont servis boissons chaudes ou froides. Chaque salle est équipée d'une bouilloire, d'eau, de café et de thé qui restent à la disposition des stagiaires. Ces boissons sont également proposées au moment des pauses de milieu de matinée et d'après-midi.

Des tables en bois permettent de passer des moments de pause, en extérieur.

A l'heure du déjeuner, les stagiaires sont accueillis dans les restaurants sur la commune. Les différentes possibilités sont proposées au moment de l'accueil, les choix sont faits par les stagiaires et le formateur qui confirme la réservation auprès du restaurant.



UN CENTRE FACILE D'ACCES

Situé en bordure de l'axe RENNES-NANTES, il est implanté à 10 minutes au sud de RENNES, sortie « Alma ».

Facilement accessible en voiture, construit dans une zone artisanale, vous trouverez des places de stationnement à proximité.

Laillé est une commune de Rennes métropole, vous pouvez accéder à notre centre par un bus de la Star. La ligne 80 est directe, elle part de Rennes-Fréville (station métro-bus en lien avec la gare de Rennes) et arrive sans aucun arrêt préalable au Château d'eau de Laillé, situé à 100 m à pied de notre centre.



VOTRE SECURITE SUR LE SITE...

Pour préserver votre bonne santé et éviter tout risque d'accident sur le site, merci de vous conformer à notre règlement intérieur sans restriction ni réserve.

La consommation d'alcool et de drogue est interdite sur tout le site. Il n'est pas autorisé de fumer dans les locaux, un espace limité est prévu en extérieur, côté accueil du bâtiment pour fumer ou vapoter.

L'accès à l'atelier et à la cour sur les côtés nord et ouest du bâtiment, est interdit à toute personne étrangère au service et qui ne serait pas accompagnée. Ces espaces sont réservés aux exercices pratiques des formations de levage et manutention.

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance, toute anomalie de fonctionnement ou tout incident doit immédiatement être signalés au formateur. Chaque stagiaire a l'obligation de conserver le matériel qui lui est confié en bon état.

Lors des formations en intra entreprise, respectez les règles et consignes de sécurité de cette entreprise qui vous accueille.



En cas d'incendie, cessez votre activité, arrêtez les machines. Gardez votre calme et prévenez immédiatement les personnels présents. Fermez les portes et les fenêtres pour éviter les appels d'air. Sortez des locaux sans cri, ni bousculade et ne repassez pas par les vestiaires. Regroupez-vous au point de rassemblement et ne quittez pas le site.

Enfin, les accidents de trajet sont les accidents de travail les plus fréquents. Ne téléphonez jamais au volant et respectez les limitations de vitesse.